



## Retenue caution pour propreté

Par **Jess19**, le **26/08/2022** à **18:04**

Je vais bientôt rendre mon logement et voici ce que mon propriétaire me dit :

"Lors de votre entrée, je vous ai remis un appartement propre, qui avait été refait et que j'avais moi-même nettoyé. Je vous demande de me le restituer dans le même état de propreté

Je vous joints, comme à chacun de mes locataires, les différents points que je validerai pour la restitution de la caution.

\_sols, vitres et volets intérieurs nettoyés, ainsi que le placard d'entrée - Portes lessivées, sans oublier autour des poignées de porte, ainsi que les joints de sécurité : il y en a un au dessus de la porte vitrée du balcon, un à gauche de l'évier et un à la salle de bain et un dans la chambre \_sanitaires, (douche, lavabo et WC) rideau de douche, miroir évier, plaques chauffantes, cuvette des WC, nettoyés \_portes de placard sous évier, et réfrigérateur, nettoyés ainsi que la céramique au mur de la cuisine et les plaques de cuisson. La hotte nettoyée (enlèvement des plaques pour dégraissage -porte d'entrée lessivée

Terrasse nettoyée à la javel le sol et le balcon

En cas d'appartement non nettoyé correctement, je retiendrai 100 euros sur la caution. "

A-t-il le droit ? Que faire pour éviter cela ?

**Bonjour,**

**Sur ce forum, les formules de politesse (bonjour, merci) sont obligatoires.**

**Merci.**

Par **janus2fr**, le **26/08/2022** à **18:33**

Bonjour,

Je suppose qu'il s'agit d'un bail sous loi 89-462 ?

Une retenue forfaitaire de 100€ serait illégale, toute retenue sur le dépôt de garantie (et non

caution) doit être justifiée par un devis ou une facture d'un professionnel.

Par **Pierrepauljean**, le **26/08/2022** à **18:34**

bonjour

effectivement vous devez rendre l'appartement en bon état de propreté ( sols, cuisine, salle de bain...sans oublier les vitres)

relisez le décret de 87 concernant les réparations locatives: l'entretien des joints est à la charge du locataire

à défaut le propriétaire peut imputer sur le dépôt de garantie un montant correspondant à un devis d'une entreprise de nettoyage....qui sera probablement supérieur à 100 euros